

**SESSION 2024**

---

**CAPLP ET CAFEP**  
Concours externe  
Troisième concours

Section  
**ÉCONOMIE GESTION**  
Option  
**SÉCURITÉ PRÉVENTION**

**Épreuve écrite disciplinaire**

*L'épreuve porte sur les sciences de gestion, le management, le droit et l'économie.*

*L'épreuve consiste à analyser une ou plusieurs situations organisationnelles et à proposer des solutions en mobilisant les sciences de gestion ainsi que les prolongements relevant du management des organisations, du droit et de l'économie.*

*Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.*

**Durée : 5 heures**

---

L'usage de la calculatrice est autorisé dans les conditions relevant de la circulaire du 17 juin 2021 BOEN du 29 juillet 2021.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

**NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.**

**Tournez la page S.V.P.**

## INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

### **CAPLP EXTERNE – ÉCONOMIE GESTION** Option **Sécurité prévention**

► Concours externe du CAPLP de l'enseignement public :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EFE	8055J	101	9311

► Troisième Concours externe du CAPLP de l'enseignement public :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EFV	8055J	101	9311

► Concours externe du CAFEP/CAPLP de l'enseignement privé :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EFF	8055J	101	9311







Fondée en 2009, SÉCURIPLUS est une entreprise de sécurité privée présente sur tout le territoire français.

SÉCURIPLUS s'est développée pour répondre de façon globale et performante aux besoins de gardiennage, sécurité, surveillance et sécurisation, au service d'une clientèle variée : administrations, hôpitaux,

immeubles de grande hauteur, sites sensibles, événementiels, grande distribution, sites tertiaires, etc. Avec plus de 150 salariés, SÉCURIPLUS innove depuis plus de 14 ans avec des prestations en gardiennage et sécurité sur-mesure certifiées NF241 Quali Sécurité Service. Par ailleurs, l'entreprise est engagée dans un processus d'amélioration continue, son offre s'étend de la surveillance des biens et des personnes, au contrôle d'accès, à la sécurité incendie, jusqu'au conseil, l'audit et l'analyse des risques sécuritaires.

Vous êtes responsable d'exploitation de l'agence de Valence de la région Auvergne Rhône Alpes. Vous avez en charge l'organisation et le suivi des prestations sur les sites des clients. Vos compétences en prévention-sécurité vous permettent de mettre en place une veille réglementaire afin de prendre en compte les évolutions et les transformations du secteur privé de la sécurité et de la surveillance humaine pour mieux conseiller vos clients.

Qu'ils soient festifs, internes aux entreprises, institutionnels ou grand public, les événements se multiplient en France et en Europe du sud avec une activité revenue à 90 % du niveau de l'année 2019. Depuis l'année 2022, de nombreux rassemblements publics se sont remis en place : festivals, concerts, événements sportifs, etc. L'organisation d'évènements de très grande ampleur comme la Coupe du Monde de rugby, les Jeux Olympiques et Paralympiques, accentue la demande sur ce marché de la sécurité privée.

La loi de sécurité globale protectrice des libertés de mai 2021 a fait émerger de nouvelles compétences et a modifié les approches de la prévention entre les forces publiques, les polices municipales et la sécurité privée, faisant évoluer le continuum de sécurité.

SÉCURIPLUS a reçu plusieurs sollicitations d'organisateur de festivals locaux pour sécuriser leurs événements, dont le CRUSSOL FESTIVAL à Saint-Péray en Ardèche (07).

En vous appuyant sur vos compétences ainsi que sur les ressources fournies, vous êtes sollicité(e) pour apporter votre expertise afin de répondre à la problématique suivante :

***Comment renforcer la place de l'entreprise sur ce segment spécifique de l'événementiel du marché de la sécurité privée, qui est en cours de transformation ?***

Pour accompagner votre réflexion, vous vous appuyez sur les dossiers et axes suivants.

### **DOSSIER 1 : Le marché de l'événementiel et ses spécificités**

**Axe 1 : Réalisez une étude du marché de la sécurité concernant l'évènementiel. Distinguez les opportunités et les risques pour une entreprise de sécurité privée de se renforcer sur ce segment.**

La société SÉCURIPLUS envisage de répondre à l'appel d'offres lancé par ANTHAKARANA, l'organisateur du festival de Crussol 2024. Elle doit avant tout réaliser une analyse pour s'assurer de sa capacité à répondre aux risques de cette manifestation.

Pour penser le risque au sein de chaque manifestation, vous identifiez les facteurs générateurs des risques en justifiant la surveillance humaine à mobiliser et en précisant les missions des personnels de sécurité.

**Axe 2 : Construisez votre analyse.**

### **DOSSIER 2 : La relation client**

Après l'analyse du marché et des facteurs de risques, vous décidez de répondre à cet appel d'offre.

**Axe 3 : Chiffrez et justifiez votre proposition commerciale.**

La société ANTHAKARANA a reçu votre proposition commerciale ainsi que celle de deux autres concurrents. Pour finaliser son choix, elle vous convie à un entretien lui permettant d'évaluer la capacité de votre entreprise à assurer la prestation. Vous préparez cette rencontre.

**Axe 4 : Élaborez votre présentation argumentée.**

### **DOSSIER 3 : Le management de proximité**

L'agence de Valence de l'entreprise SÉCURIPLUS a été sélectionnée par ANTHAKARANA. En qualité de coordonnateur(trice) de sécurité-sureté, vous avez la charge de présenter à votre nouveau client l'organisation et la mise en œuvre du dispositif opérationnel pour ce festival.

Afin de compléter son dossier technique, l'organisateur a besoin de plusieurs éléments : les domaines d'élaboration des procédures, vos fonctions de commandement, le schéma type d'une procédure de gestion d'incident et les compétences spécifiques de votre fonction sur le festival de Crussol.

**Axe 5 : Présentez votre organisation opérationnelle.**

Quelques semaines avant l'événement, en vue de la réunion de validation, le directeur du festival souhaite vérifier que les éléments contenus dans le cahier des charges sont bien mis en œuvre par votre société.

Pour répondre à sa demande et conformément au continuum de sécurité privée, il a besoin du schéma hiérarchique opérationnel. Il souhaite également connaître l'implantation et l'aménagement du poste central de sécurité et de commandement opérationnel (PCSCO) ainsi que la présence des acteurs de la sécurité globale.

**Axe 6 : Présentez les éléments attendus par le directeur du festival.**

La reprise des festivals, après la période de pandémie de COVID-19, a généré de nombreuses opportunités de contrats dans le secteur de la sécurité privée. Or ce dernier, comme celui de l'hôtellerie-restauration, a du mal à trouver du personnel.

SÉCURIPLUS n'est pas épargnée par cette tendance et cherche des solutions pour répondre au besoin d'attirer et de recruter de futurs agents.

**Axe 7 : Analysez les conditions de transférabilité de la politique des ressources humaines du groupe ACCOR chez SÉCURIPLUS et justifiez le type de contrat de travail que vous pourriez proposer aux futurs agents de votre service.**

**Axe 8 : Expliquez en quoi la norme NF 241 peut constituer un enjeu au niveau des problématiques de recrutement de SÉCURIPLUS.**

Au regard de la problématique initiale et en vous appuyant sur votre analyse, rédigez une conclusion à l'intention de l'équipe dirigeante de SÉCURIPLUS sur la stratégie de renforcement sur le marché de l'évènementiel.

## **GLOSSAIRE**

<b>Sigles</b>	<b>Signification</b>
AFNOR	Association française de normalisation
APE	Activité principale exercée
APS	Agent de prévention et de sécurité
CNAPS	Conseil national des activités privées de sécurité
CNE	Capitaine de la gendarmerie nationale
CSP	Centre de secours principal
DGSP	Direction générale de la sécurité publique
ERP	Établissement recevant du public
GES	Groupement des entreprises de sécurité
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
NAF	Nomenclature d'activité française
PCSCO	Poste central de sécurité et de commandement opérationnel
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
RSO	Responsabilité sociétale des organisations
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SMUR	Structure mobile d'urgence et de réanimation
SSIAP	Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes
SST	Sauveteur secouriste du travail
TFP	Titre de formation professionnelle



## **TABLEAU DES ANNEXES**

<b>Numérotation</b>	<b>Intitulé</b>
ANNEXE 1	PRÉSENTATION DE SÉCURIPLUS (2 PAGES)
ANNEXE 2	DÉCOMPOSITION DES COÛTS DE REVIENT AU 01/01/2024
ANNEXE 3	CRUSSOL FESTIVAL 2024
ANNEXE 4	EXTRAIT DU CAHIER DES CHARGES - ORGANISATION DU CRUSSOL FESTIVAL 2024
ANNEXE 5	PLAN DU CRUSSOL FESTIVAL
ANNEXE 6	EXTRAIT DE LA CONVOCATION À LA RÉUNION DE VALIDATION DU CRUSSOL FESTIVAL 2024
ANNEXE 7	ACHAT DE PRESTATIONS DE SÉCURITE PRIVÉE PAR SECTEUR
ANNEXE 8	INDICATEURS D'ACTIVITÉ DES FESTIVALS – ANNÉE 2022 (2 PAGES)
ANNEXE 9	ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS – 2022 PAR RAPPORT À 2019
ANNEXE 10	ÉTATS GÉNÉRAUX DES FESTIVALS #1
ANNEXE 11	LOI SÉCURITÉ GLOBALE : CE QUI CHANGE POUR LES ENTREPRISES DE SÉCURITÉ PRIVÉE
ANNEXE 12	DÉCRET N° 2022-592 DU 20 AVRIL 2022
ANNEXE 13	EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ DU 18/07/2023 RELATIF À LA TENUE DES AGENTS PRIVÉS DE SÉCURITÉ
ANNEXE 14	EXTRAIT DU RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE MAI 2021 « LES ENJEUX ÉCONOMIQUES DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE »
ANNEXE 15	EXTRAIT DE LA NORME NF241 QUALI SÉCURITÉ SERVICE
ANNEXE 16	UNE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES ADAPTÉE À LA TRANSITION PROFESSIONNELLE (2 PAGES)
ANNEXE 17	ACCORD - JOURNÉE DE RECRUTEMENT SANS CV À PARIS

Certaines données des annexes ont été modifiées pour les besoins du sujet.

## **ANNEXE 1 : PRÉSENTATION DE SÉCURIPLUS**



Activité (code APE / NAF) 8010Z / Activités de sécurité privée.

SÉCURIPLUS se compose de trois branches d'activité :

- Branche sécurité : malveillance/sûreté, surveillance et incendie.
- Branche formation : formations initiales (SSIAP, TFP Agent de prévention et de sécurité, habilitation électrique, agent cynophile, SST) avec un taux de réussite de 90 % à l'examen et remise à niveau.
- Branche événementielle : agent de filtrage, hôte et hôtesse d'accueil.

<b>Surveillance humaine</b> Prévention et sécurité, contrôle d'accès, ronde anti-malveillance, gardiennage, filtrage, palpation, etc.	<b>Sécurité incendie</b> Protection des biens, ronde de prévention, assistance et secours aux personnes
<b>Sécurité mobile</b> Ronde de surveillance, renfort ponctuel d'urgence	<b>Audit et conseil</b> Aide à la mise en place et suivi des registres de sécurité, conseils sur la prévention des risques incendies.

### **Les agents disposent de matériels de qualité :**

- Téléphones portables avec option géolocalisation, émetteurs-récepteurs homologués.
- PTI (protection des travailleurs isolés), torches, uniformes, etc.
- Véhicules de rondes et d'interventions.

### **L'entreprise est certifiée NF241 Quali Sécurité Service par l'AFNOR**

#### ***CHARTRE ENVIRONNEMENTALE***

SÉCURIPLUS sensibilise ses équipes aux enjeux environnementaux à travers la diffusion d'une charte environnementale encourageant chacun et chacune à agir d'une manière respectueuse de l'environnement :

- Incitation à l'écoconduite et au covoiturage.
- Valorisation du tri et de la réduction des déchets.
- Acquisition de véhicules hybrides et électriques.
- Transmission dématérialisée de documents administratifs.
- Utilisation d'outils numériques pour la remontée d'informations.
- Utilisation de produits de nettoyage biodégradables.
- Suppression de la vaisselle jetable au siège de l'entreprise.

En agissant de la sorte, SÉCURIPLUS s'efforce de minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement.

.../...

## ANNEXE 1 : PRÉSENTATION DE SÉCURIPLUS (SUITE)

<b>Type de contrats de travail</b>	95 % des agents sont en contrat à durée indéterminée
<b>Taux de rotation du personnel (2022)</b>	19 %
<b>Temps de travail</b>	Vacations de 12 heures Temps de travail 48 heures maximum par semaine, conformément à la convention collective
<b>Proportion hommes / femmes</b>	Homme : 80 % Femme : 20 %
<b>Compétences professionnelles</b>	Tous les agents disposent des agréments SSIAP, SST et TFP APS
<b>Chiffre d'affaires</b>	1 798 919 euros en 2022

Plus de 150 collaborateurs sur l'ensemble du territoire français.

### ***Réactivité et adaptabilité***

Nous répondons dans les plus brefs délais à vos besoins de sécurité par une réponse personnalisée.

### ***Expertise***

Notre centre de formation interne nous permet d'être toujours à jour des certifications et de développer le potentiel de chacun de nos salariés.

### ***Professionalisme***

L'ensemble de nos collaborateurs sont des professionnels de la sécurité privée, formés dans le respect du cadre légal en vigueur.


### ***Responsabilité***

SÉCURIPLUS est inscrit dans une démarche de développement RSE locale.

- ↪ Devis gratuit sur demande et offre commerciale écrite.
- ↪ Interlocuteur unique.
- ↪ Conseil et adaptation sur mesure en fonction de vos besoins.
- ↪ Critères de recrutement et de sélection du personnel avec contrôles de références et vérifications légales.
- ↪ Planification et mise en place des équipes.
- ↪ Disponibilité et réactivité de toutes nos équipes.
- ↪ Suivi et réunions d'évaluations mensuelles et trimestrielles.
- ↪ Respect des règles de confidentialité et de discrétion.
- ↪ Tenues vestimentaires et image conformes aux standards de votre organisation ou de votre événement.
- ↪ Tarifs dégressifs selon votre besoin.
- ↪ Audit et assistance en cas de problèmes liés à votre prestation de sécurité.

Source : Document auteurs

## ANNEXE 2 : DÉCOMPOSITION DES COÛTS DE REVIENT AU 01/01/2024

		Document comptable interne					
		Décomposition du cout de revient en euros au 01/01/2024					
Poste	Salaire horaire brut	Charges sociales	Avantages sociaux	Charges d'exploitation	Charges de structure	Cout horaire par agent	
Coordinateur	23,47	7,04	1,51	1,14	3,03	<b>36,19</b>	
Chef d'équipe	17,71	5,31	1,14	0,86	2,29	<b>27,31</b>	
Chef d'équipe SSIAP2	17,71	5,31	1,14	0,86	2,29	<b>27,31</b>	
Agent filtrage	12,67	3,80	0,82	0,61	1,64	<b>19,54</b>	
Agent de sécurité	12,67	3,80	0,82	0,61	1,64	<b>19,54</b>	
Agent de sécurité incendie SSIAP1	14,09	4,23	0,91	0,68	1,82	<b>21,73</b>	
Agent cynophile	15,99	4,80	1,03	0,77	2,06	<b>24,66</b>	
<b>Pour information :</b>							
- Les heures de nuit (21h00- 06h00) sont majorées de 10 %							
-Les heures effectuées le dimanche sont également majorées de 10 %							
-Les jours fériés sont majorés de 100 %							
<b>Rentabilité</b>							
Le coefficient multiplicateur appliqué par SECURIPLUS pour ce type de prestation est de 1,32							
Le taux de marge appliqué par l'entreprise SECURIPLUS fait l'objet d'un arbitrage pour chaque prestation selon son positionnement concurrentiel. Il varie entre 8 % et 11 %.							
Le taux de marge habituellement appliqué par SECURIPLUS pour les évènementiels est de 10 % sachant que la moyenne du secteur s'établit à environ 7 % selon l'INSEE.							

Source : Document auteurs

## **ANNEXE 3 : CRUSSOL FESTIVAL 2024**



Situé à la limite de l'Ardèche et de la Drôme, le CRUSSOL FESTIVAL donne rendez-vous du 4 au 6 juillet à Saint-Péray (07), dans l'écrin de verdure de son théâtre plein air, toujours placé sous le signe de la musique, de la préservation de l'environnement et du mieux vivre ensemble. Le CRUSSOL FESTIVAL met à l'honneur le territoire et ses acteurs dans une logique de développement durable au travers d'une programmation riche et variée.

Depuis 2017, ce festival écocitoyen accorde ses valeurs avec le concept de développement durable et du mieux vivre ensemble. Il propose une programmation riche et variée qui place l'échange et le partage au centre de l'événement avec des concerts proposés par des artistes de renommée internationale, nationale et régionale ainsi que de jeunes talents.

L'objectif du CRUSSOL FESTIVAL est de sensibiliser chacun à construire ensemble une société plus durable, solidaire et heureuse, à travers un moment festif et convivial.

**Notre démarche :** Soucieux d'améliorer année après année l'ancrage local, l'implication des acteurs des territoires et le développement du projet de façon durable, le CRUSSOL FESTIVAL s'engage dans une démarche RSO et mène de nombreuses actions.

### ***CRUSSOL FESTIVAL s'inscrit dans un projet plus global : ZAZIMUTFEST***

Le CRUSSOL FESTIVAL est le premier d'un réseau international d'événements reprenant les concepts du ZAZIMUTFEST. Créer un tel réseau permet d'étendre le projet porté par l'association à l'international et de rassembler des cultures et des territoires différents autour d'une même cause.

Le festival est produit par la société ANTHAKARANA qui participe à l'envie d'agir pour une société plus solidaire et respectueuse de l'environnement. La réconciliation entre croissance économique et respect de l'environnement, entre monde professionnel et bien-être, ou encore business et déontologie constitue ainsi la parfaite métaphore de l'Anthakarana, symbole d'énergie vertueuse, auquel l'agence emprunte sa dénomination.

#### **Programmation 2023 :**

**ADÉ • LUJIPEKA • 47 TER • THE PROPHECY • FOUNDATION •  
TIKEN JAH FAKOLY • ALDEBERT • ARTHUR H • TROIS CAFÉS GOURMANDS**

**Programmation 2024 : à venir**

*Source : Extraits du site <https://www.crussolfestival.com/>*

## **ANNEXE 4 : EXTRAIT DU CAHIER DES CHARGES - ORGANISATION DU CRUSSOL FESTIVAL 2024**

### **1) Déroulement prévisionnel :**

- Les concerts ont lieu dans l'enceinte du parc les 4, 5 et 6 juillet 2024.
- Les concerts auront lieu chaque soir.
- Ouverture des portes du festival au public à 17h45, fermeture des portes à 1h00. (Ronde d'ouverture ¾ d'heure avant l'ouverture au public et ronde de fermeture 1h après la fermeture au public).
- Le festival est placé sous la responsabilité de la société ANTHAKARANA et du Maire de Saint-Péray.
- Nombre de spectateurs attendus : 4 700 maximum par soir.
- Début du montage le 28 juin 2024
- Fin du démontage 08 juillet 2024.

### **2) Organisation de la sécurisation :**

Les principaux domaines des procédures permettant de gérer les incidents et les situations de crises seront identifiés préalablement à la mise en place du dispositif sur le festival.

#### **Concernant la sûreté :**

- Dispositif extérieur au site :  
Policiers municipaux et policiers nationaux, poste de secours de la protection civile et les sapeurs-pompiers en cas de besoins.

- Dispositif intérieur au site :  
La sécurité à l'intérieur du parc (la zone du public et les zones dites technique et artistes) ainsi que 2 parkings sont gérés par la société de sécurité avec un agent pour 200 personnes (dont 4 pour l'accueil filtrage) et un chef d'équipe pour 5 agents. Il est nécessaire de prévoir un coordinateur pour l'ensemble du dispositif opérationnel. Les effectifs sont répartis sur le site suivant le plan qui est validé lors de la réunion de validation.

- Un poste central de sécurité et de commandement opérationnel (PCSCO) est mis à la disposition de l'entreprise de sécurité par les organisateurs.
- Une palpation, associée à un contrôle visuel des sacs, est effectuée à l'entrée par un des agents en place.
- Une consigne est mise en place pour les objets non autorisés, apportés par les spectateurs. Cette consigne, située à l'entrée du site, est gérée par les agents de sécurité.

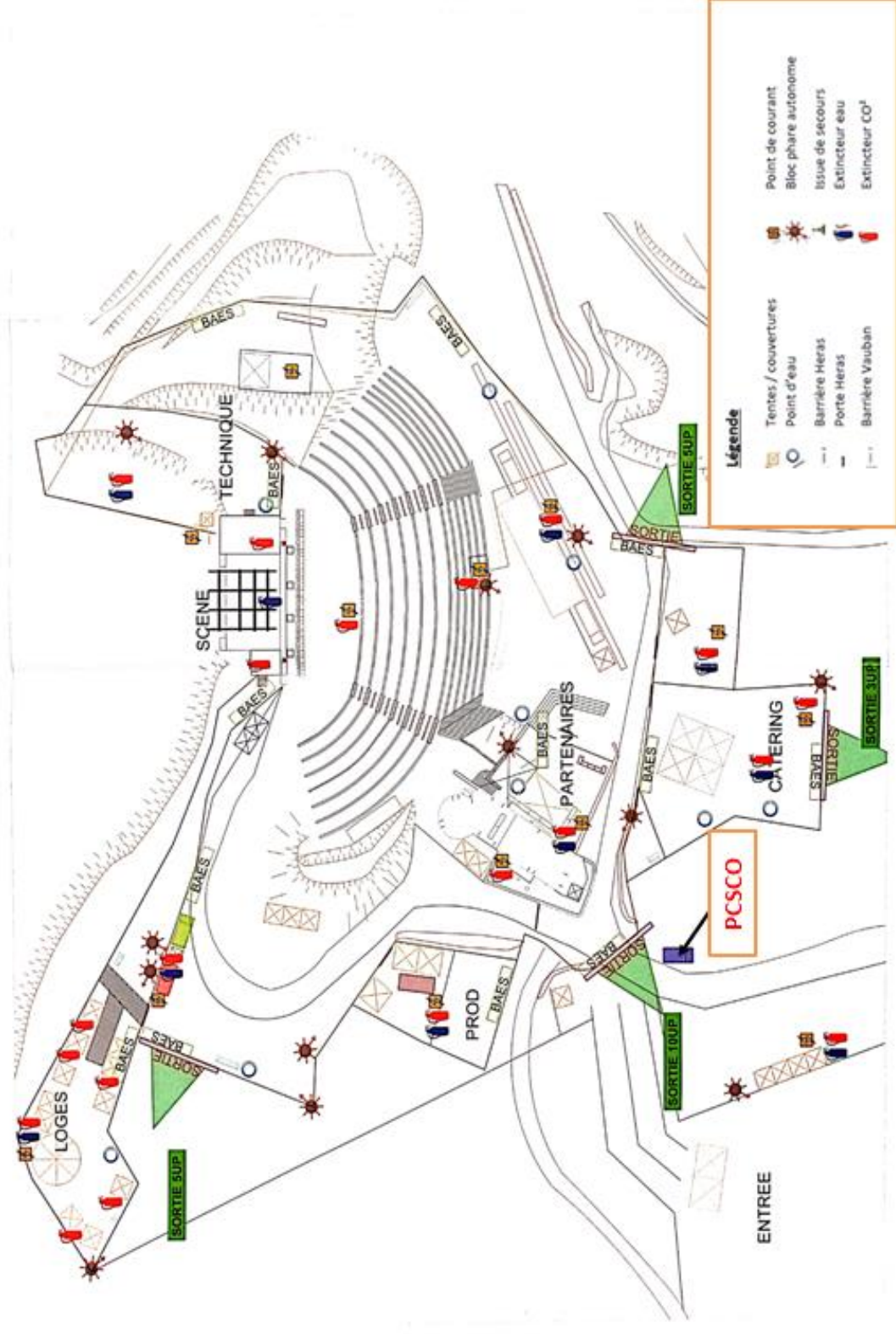
1 agent cynophile supplémentaire sera affecté à la surveillance des installations de 21h00 à 9h00 du 28 juin au 08 juillet matin.

#### **Concernant la sécurité :**

- Dispositif extérieur au site :  
Sécurité civile, le SDIS de l'Ardèche et le SMUR.
- Dispositif intérieur au site :
  - Un PCSCO est mis à la disposition de l'entreprise de sécurité par les organisateurs.
  - La sécurité à l'intérieur du parc est assurée par deux chefs d'équipe qualifiés SSIAP2 événementiel et 4 agents de sécurité incendie qualifiés SSIAP1 événementiel. Ceux-ci sont répartis sur le site suivant le plan qui est validé lors de la réunion de validation.

*Source : Document auteurs*

**ANNEXE 5 : PLAN DU CRUSSOL FESTIVAL**



Source : Document auteurs

## **ANNEXE 6 : EXTRAIT DE LA CONVOCATION À LA RÉUNION DE VALIDATION DU CRUSSOL FESTIVAL 2024**

Mesdames, Messieurs,

En vue du Crussol Festival qui se tiendra les 4, 5 et 6 juillet 2024, nous vous remercions de participer à la réunion de sécurité qui se tiendra :

*le vendredi 3 mai 2024*

*à 14h00*

*à la salle polyvalente située 12, rue des bleuets à Saint-Péray.*

*L'équipe organisatrice du Crussol Festival*

PJ : Responsables des services conviés ou représentants :

- Le maire de Saint-Péray et président de la communauté de commune Rhône Crussol
- Le représentant des services de la préfecture
- Le commandant chef du centre de secours principal Guliherand-Granges
- La capitaine du service de prévention de la direction départementale
- Le directeur général de la sécurité publique de la mairie de Saint-Péray
- Le chef des services techniques de Saint-Péray
- Le/la coordonnateur(trice) de sécurité privée
- Le représentant de la Protection Civile de l'Ardèche

Équipe de production de l'organisateur :

- La directrice technique
- Le régisseur général ERP
- La chargée d'encadrement des bénévoles
- L'assistante de production
- Le producteur exécutif de l'évènement

*Source : Document auteurs*

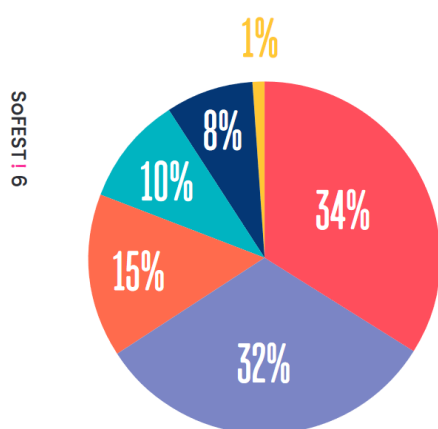


## ANNEXE 7 : ACHAT DE PRESTATIONS DE SÉCURITÉ PRIVÉE PAR SECTEUR

	%	Euros	%	Euros	Effectifs	% effectifs
<b>Administrations publiques</b>	<b>26,0</b>	<b>2 665 000 000</b>				
Administrations centrales et décentralisées	10,0	1 025 000 000			20 178	10,1
Collectivités territoriales	9,0	922 500 000			18 160	9,1
Etablissements publics et hôpitaux	7,0	717 500 000			14 125	7,1
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>20,0</b>	<b>2 050 000 000</b>				
Secteurs de l'enseignement privé, du droit, de la R&D, des services scientifiques, etc.	5,4	533 500 000			10 896	5,4
Secteurs de la communication, des médias, des services informatiques, etc.	2,5	236 250 000			5 045	2,5
Secteur privé de la santé	1,5	133 750 000			3 027	1,5
Autres secteurs d'activité tertiaire (sièges sociaux, bureaux, etc.)	10,6	1 086 500 000			20 701	10,4
<b>Industrie</b>	<b>15,0</b>	<b>1 537 500 000</b>				
Secteurs de l'énergie	5,9	604 750 000			11 522	5,8
Production alimentaire (dont agriculture)	3,0	307 500 000			6 053	3,0
Autres secteurs industriels (automobile, pharmaceutique, meubles, etc.)	6,1	625 250 000			12 309	6,2
<b>Commerces et grande distribution</b>	<b>12,5</b>	<b>1 281 250 000</b>				
Grande distribution	9,3	933 250 000			18 766	9,4
Petits commerces	3,2	328 000 000			6 457	3,2
<b>Transport</b>	<b>8,0</b>	<b>820 000 000</b>				
Transport aérien	5,5	539 240 000			10 655	5,3
Transport terrestre, dont ferroviaire	2,5	260 760 000			5 133	2,6
<b>Banques</b>	<b>6,5</b>	<b>666 250 000</b>				
Services de transports de fonds	5,5	563 750 000			10 741	5,4
Autres activités de sécurité	1,0	102 500 000			2 018	1,0
<b>Secteur événementiel, culturel et touristique</b>	<b>5,0</b>	<b>512 500 000</b>				
Hôtellerie	0,9	92 250 000			1 816	0,9
Restauration	1,6	164 000 000			3 228	1,6
Événementiel permanent (parcs d'attraction, campings, etc.)	0,9	92 250 000			1 816	0,9
Événementiel ponctuel (stades, festivals, etc.)	1,6	164 000 000			3 228	1,6
<b>Construction et BTP</b>	<b>4,0</b>	<b>410 000 000</b>				
	4,0	410 000 000			8 071	4,0
<b>Particuliers</b>	<b>3,0</b>	<b>307 500 000</b>				
	3,0	307 500 000			6 053	3,0
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>10 250 000 000</b>	<b>100,0</b>	<b>10 250 000 000</b>	<b>199 998</b>	<b>100,0</b>

Source : GES-Etude-Economique-secteur-2022

## ANNEXE 8 : INDICATEURS D'ACTIVITÉ DES FESTIVALS – ANNÉE 2022



### Genre artistique

- Musiques actuelles : rock, pop, world
- Musiques savantes
- Spectacle vivant
- Musiques actuelles : Chanson
- Musiques actuelles : Jazz Blues
- Autres

Pourcentages calculés sur un panel de 184 festivals.

### Détail des dépenses

	Moyenne	%	Médiane	%
Artistique	426 083€	45%	148 325€	40%
Technique	299 571€	24%	71 801€	15%
Administration	171 657€	18%	67 550€	23%
Communication	87 981€	9%	36 500€	8%
Animation/Médiation	24 321€	3%	10 401€	2%
Sécurité	46 928€	3%	11 559€	2%
Hygiène, gestion des déchets, nettoyage	16 980€	1%	4 000€	1%
Autre <sup>2</sup>	97 504€	7%	19 158€	3%

### Les dépenses suivant la programmation

	Chanson	Musiques savantes	Spectacle vivant	Jazz Blues	Musiques actuelles	Global
Artistiques	47%	51%	36%	52%	40%	45%
Administratives	16%	21%	27%	16%	13%	18%
Techniques	23%	14%	24%	22%	34%	24%
Communication	9%	12%	11%	11%	7%	9%
Animation	3%	3%	3%	6%	2%	3%
Sécurité	2%	1%	3%	1%	4%	3%
Hygiène	1%	0%	3%	0%	1%	1%
Autres	7%	12%	6%	1%	6%	7%

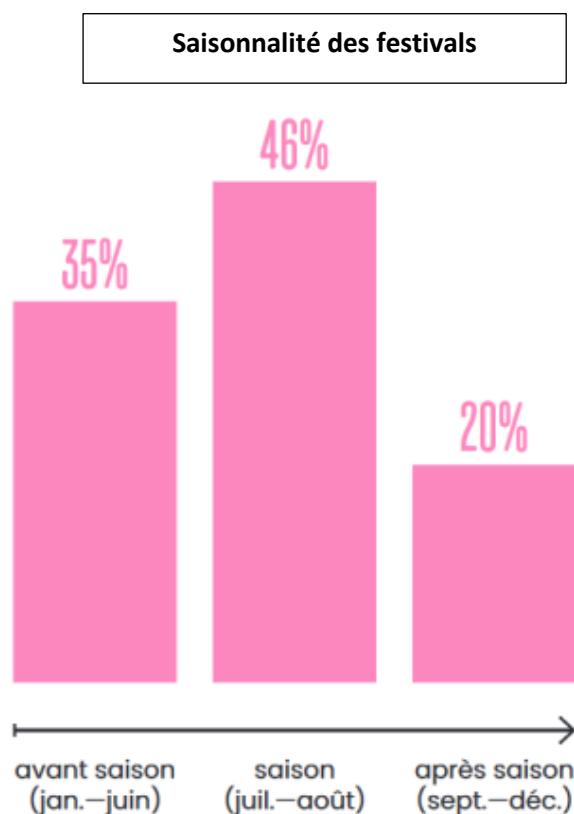
Note : le total des dépenses excède la moyenne des budgets et dépasse 100 % car il s'agit de la moyenne observée sur chaque ligne

.../...

## ANNEXE 8 : INDICATEURS D'ACTIVITÉ DES FESTIVALS – ANNÉE 2022 (SUITE)

### Principales évolutions au cours des 4 dernières années

	Baisse	Hausse	Stable	Total
Dépenses de communication	13 %	38 %	49 %	100 %
Dépenses artistiques	10 %	58 %	32 %	100 %
Frais liés aux dépenses artistiques	8 %	62 %	30 %	100 %
Dépenses techniques	4 %	60 %	36 %	100 %
Dépenses de sécurité	1 %	65 %	34 %	100 %
Dépenses administratives	7 %	29 %	64 %	100 %
Dépenses d'animation et médiation culturelle	5 %	39 %	56 %	100 %
Dépenses liées à l'hygiène, la gestion des déchets	2 %	29 %	70 %	100 %
<b>Moyenne</b>	<b>6 %</b>	<b>48 %</b>	<b>46 %</b>	<b>100 %</b>



Source : Document auteurs d'après site internet [francefestivals.com](http://francefestivals.com)

## ANNEXE 9 : ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS – 2022 PAR RAPPORT À 2019

Évolution des charges et des produits lors de l'organisation d'un festival de musique :



Source : Centre national de la musique

## **ANNEXE 10 : ÉTATS GÉNÉRAUX DES FESTIVALS #1**

La première édition a permis de lancer une démarche d'observation pérenne sur la réalité des festivals, pour en suivre toutes les dimensions, évolutions et spécificités dans le cadre d'une approche collégiale, inclusive et opérationnelle.

La deuxième édition des ÉTATS GÉNÉRAUX DES FESTIVALS permet également de faire un focus particulier sur la question du développement durable. Un groupe de travail dédié a été créé en étroite collaboration du Collectif des festivals qui a développé une expertise approfondie sur la question du développement durable dans le secteur. Il s'appuie sur la coopération des réseaux nationaux et des pouvoirs publics à l'échelle régionale.

Le groupe a vocation à explorer les enjeux liés au développement durable et à émettre ses préconisations après un diagnostic approfondi. Son travail se déploie à partir d'une redéfinition précise des termes :

1. Le terme de festival lui-même, défini comme un espace de grande densité de programmation culturelle déterminé par des critères spatiotemporels marqués (lieux et dates),
2. Le développement durable, comme démarche équitable sur le plan socio-économique et viable sur le plan environnemental, et un moyen de « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »,
3. L'identification des parties prenantes de « l'écosystème-festival », qui sont à la fois multiples et interdépendantes. La diversité de ces parties prenantes et de la typologie des festivals doit permettre au groupe développement durable d'étudier les spécificités de chaque situation pour en identifier les bonnes pratiques.

Source : <https://www.culture.gouv.fr>

## **ANNEXE 11 : LOI SÉCURITÉ GLOBALE : CE QUI CHANGE POUR LES ENTREPRISES DE SÉCURITÉ PRIVÉE**

### **1 - Protection des agents de sécurité privée**

La qualité d'agent privé de sécurité en exercice constitue désormais une circonstance aggravante pour les faits de violence dont l'agent est la victime ou l'auteur (art. 26).

### **2 - Autorisation préalable ou provisoire**

Les ressortissants étrangers ne peuvent demander une autorisation préalable que s'ils sont titulaires d'un titre de séjour depuis au moins 5 ans (art. 23).

Les agents se formant pour devenir agent de sûreté aéroportuaire doivent produire, à l'appui de leur demande d'autorisation préalable, une lettre d'intention d'embauche de leur futur employeur (art. 33). [...]

### **3 - Carte professionnelle**

Les ressortissants étrangers ne peuvent demander une carte professionnelle que s'ils sont titulaires d'un titre de séjour depuis au moins 5 ans (art. 23). [...]

### **5 - Modalités d'exercice des activités privées de sécurité**

Agrément palpation : les agents titulaires d'une carte professionnelle n'ont plus besoin d'obtenir un agrément spécifique pour réaliser des palpations de sécurité dans le cadre des périmètres de sécurité ou à l'occasion des manifestations sportives, récréatives ou culturelles (art.34) ;

Exercice sur la voie publique : les autorisations exceptionnelles d'exercice de missions de sécurité privée sur la voie publique, délivrées par les préfets de département, peuvent désormais être sollicitées pour un motif de surveillance contre les actes de terrorisme (art. 29) ;

Détection de drones : les agents privés de sécurité sont autorisés à utiliser des moyens radioélectriques, électroniques ou numériques pour détecter les drones aux abords des biens dont ils ont la garde (art.36) ; [...]

### **À compter du 26 mai 2022 (12 mois après la promulgation de la loi) :**

Dans le cadre des activités de l'article L. 611-1 du CSI, le recours à la sous-traitance sera strictement encadré ; ces restrictions s'appliqueront aux contrats conclus à partir du 26 mai 2022 (art. 19) :

Pour les activités de surveillance et de gardiennage mentionnées aux 1° et 1° bis de l'article L. 611-1 du CSI :

La prestation de sécurité privée ne pourra plus être entièrement sous-traitée ;

La prestation ne pourra être confiée qu'à des sous-traitants de premier et deuxième rangs. [...]

*Source : CNAPS, juillet 2021*

## **ANNEXE 12 : DÉCRET N° 2022-592 DU 20 AVRIL 2022**

Décret portant création d'une carte professionnelle de surveillance dans le cadre de manifestations sportives, récréatives, culturelles ou économiques rassemblant plus de 300 personnes

Publics concernés : agents privés de sécurité, entreprises privées de sécurité, organismes de formation aux activités privées de sécurité, organisateurs de manifestations sportives, récréatives, culturelles et économiques rassemblant plus de 300 personnes.

Objet : création d'une spécialité en sécurité privée en vue de la coupe du monde de rugby de 2023 et des jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain du jour de sa publication.

Notice : création d'une carte professionnelle permettant l'exercice de l'activité surveillance et gardiennage dans le cadre de manifestations sportives, récréatives, culturelles et économiques rassemblant plus de 300 personnes. Cette carte ne permet pas d'exercer l'activité dans un autre cadre. Les savoir-faire requis pour justifier de l'aptitude professionnelle sont adaptés aux missions intervenant dans le cadre de ces manifestations. Les titulaires pourront compléter leur formation pour obtenir la spécialité « surveillance et gardiennage ». Cette nouvelle spécialité permettra notamment de répondre aux besoins de sécurité privée liés à l'organisation, en France, de la coupe du monde de rugby de 2023, des jeux olympiques et paralympiques de 2024, mais également de tout événement ponctuel ou périodique de grande ampleur permettant aux titulaires de la spécialité d'acquérir une compétence dans ces professions avant le 30 septembre 2025.

*Source : Legifrance.gouv.fr*

## **ANNEXE 13 : EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ DU 18/07/2023 RELATIF À LA TENUE DES AGENTS PRIVÉS DE SÉCURITÉ**

**Art 1** : [...] les agents [...] doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, porter de façon apparente leur numéro d'identification individuel ainsi que des éléments d'identification communs définis par le présent arrêté.

Ce numéro et ces éléments communs doivent être visibles en permanence sur la tenue des agents [...]

**Art 6** : Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2024 [...]

*Source : Legifrance.gouv.fr*

## **ANNEXE 14 : EXTRAIT DU RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE MAI 2021 « LES ENJEUX ÉCONOMIQUES DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE »**

*« La sécurité événementielle constitue un « segment » encore trop peu reconnu de la sécurité privée. Elle regroupe l'ensemble des professionnels de la sécurisation d'événements culturels et sportifs, qui nécessitent des savoir-faire et des compétences spécifiques. Il n'existe pas, à proprement parlé, de chiffre précis sur le nombre d'acteurs présents sur ce marché. Cette difficulté provient de l'absence de code APE pour cette profession, qui ne permet pas d'en suivre l'évolution dans les statistiques de l'INSEE. Cette situation est problématique et doit être résorbée. Les professionnels entendus considèrent qu'elle a pu leur être préjudiciable au moment de la mise en place des mesures économiques d'urgence, en noyant leur activité « dans la masse des activités de sécurité prévention »[...]»*

L'enjeu, pour les acteurs de ce secteur particulier, est de gagner en visibilité et de se structurer. La création de l'organisation des professionnels de la sécurité événementielle (OPSE) en 2019 est un premier pas utile pour faire reconnaître, le cas échéant, les spécificités de cette profession aux pouvoirs publics. La sécurité événementielle fait face à des pertes d'effectifs liées au fait que nombre d'agents effectuant cette activité comme complément de revenu ont souhaité se réorienter à la suite de la fermeture de la plupart des lieux de sport et de culture depuis un an. Ils ont indiqué être favorables à la mise en place d'une forme de CDD d'usage adapté à la réalité de leurs métiers. »

Source : *Assemblée-nationale.fr*



## ANNEXE 15 : EXTRAIT DE LA NORME NF241 QUALI SÉCURITÉ SERVICE

### Les garanties

#### Accueil :

courtoisie, écoute, identification et analyse des besoins du client.

#### Engagements contractuels :

définition, lisibilité, compréhension de l'offre commerciale, le conseil, la vente.

#### Réalisation de la prestation :

préparation et exécution du service, respect des consignes, compétences du prestataire garanties par une formation appropriée du personnel.

#### Organisation et formalisation du suivi :

réunions qualité périodiques et régulières avec le client.

#### Contrôle interne de la prestation

#### Analyse de la satisfaction client sur la prestation fournie :

moyens humains, matériels et organisationnels traitements des réclamations, envoi d'enquêtes de satisfaction...



\* ENTREPRISES PRIVÉES DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ\*



### Les engagements qui font la différence

intégrité  
professionalisme  
confiance  
protection

- Une **identification** précise des services proposés ;
- Une relation commerciale de **confiance**, **transparence** de la prestation et de la relation clients-prestataires ;
- La définition d'un **niveau de qualité constant** que le prestataire s'engage à fournir ;
- La preuve de **l'intégrité éthique et sociale** du prestataire : le respect du cadre réglementaire de la sécurité privée (obligation de fournir un agrément préfectoral, aptitude professionnelle) et de la législation sociale (documents URSSAF, Pôle Emploi) ;

- La **conformité du service à la réglementation** en matière de sous-traitance ;
- Une **protection** contre les dérives ;
- Une **référence de professionnalisme** et de compétences ;
- Le **respect des exigences** en matière de formation et de qualification des agents.



### Les contrôles réguliers

Pour garantir un **niveau de qualité constant** du service, AFNOR Certification effectue des **contrôles annuels**, alternativement :

- **Un audit** pour vérifier la qualité de la prestation et les moyens mis en œuvre afin de fournir un service conforme,

- **La mesure de la satisfaction des clients** du prestataire de service, afin de vérifier le niveau de qualité perçue ou sa conformité aux attentes.

Si le service n'est plus conforme aux caractéristiques fixées, AFNOR Certification retire la certification NF Service.

Toute utilisation abusive du logo NF Service est rigoureusement poursuivie et est punie par la loi.

Source : <https://certification.afnor.org/>

## **ANNEXE 16 : UNE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES ADAPTÉE À LA TRANSITION PROFESSIONNELLE**

L'étude de France Stratégie, révèle que les entreprises associant pratiques de gestion des ressources humaines selon une démarche RSE et outils de gestion technologique et organisationnelle (certification sur la qualité, actions de formation, outils de travail collaboratifs, etc.) ont une performance économique supérieure d'environ 20 % à celle des autres.

Par ailleurs, la réglementation qui contraint les entreprises à mettre en place des pratiques RSE n'a pas à elle seule d'incidence significative sur leur performance et surtout dans secteur de la sécurité privée dont l'activité est spécifiquement réglementée et placée sous le contrôle de l'État par l'intermédiaire du CNAPS.

### **Il convient donc d'élaborer une réponse au-delà des textes en l'intégrant dans 4 grands domaines combinés à la réglementation :**

- 1) Ressources humaines. Exemples : gestion des compétences et management participatif, prévention des risques, santé-sécurité au travail.
- 2) Environnement et éthique. Exemples : certification environnementale, labels éthiques ou chartes.
- 3) Relations clients. Exemples : labélisation et services, respect des normes qualité, amélioration des processus clients.
- 4) Relations fournisseurs. Exemples : relation contractuelle de long terme, conformité norme qualité, gestion intégrée des ressources d'information.

Mais il convient de prendre en compte également les difficultés économiques, sociales et entrepreneuriales liées à l'activité par une adhésion au GES et à la charte sociale des entreprises de ce secteur particulier de la prévention- sécurité, en cours de professionnalisation.

### **Définition d'un secteur particulier et principaux constats socio-politiques et économiques :**

Pour Frédéric Ocqueteau (1997), la sécurité privée est un secteur de services au fonctionnement semi-autonome, caractérisé par son orientation vers le profit dans un rapport de nature privative liant prestataire et client. Ce secteur n'est pas entièrement autonome, car ses domaines d'action ont des incidences sur la gestion de l'ordre en général. Pour asseoir sa viabilité économique et sa légitimité légale, il doit bénéficier de l'aval des autorités publiques et faire la démonstration de son efficacité, en direction de ses différents clients et des compagnies d'assurances.

La sécurité privée appartient ainsi à la sphère des professions réglementées, comme les avocats, les pharmaciens ou les sociétés de vente aux enchères. La spécificité de la mission de sécurisation explique le rattachement légitime du secteur au ministère de l'Intérieur, où il coexiste à côté des acteurs de la sécurité publique : police nationale, gendarmerie nationale, et sapeurs-pompiers.

.../...

## **ANNEXE 16 : UNE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES ADAPTÉE À LA TRANSITION PROFESSIONNELLE (SUITE)**

Pour certains spécialistes, « *la sécurité privée correspond à l'ensemble des activités de services, des mesures et des dispositifs, destinés à la protection des biens et des personnes qui sont offerts et assurés dans le cadre d'un marché privé* ». Elle dépend d'un contrat, donc d'un donneur d'ordre. L'absence de sa structuration, l'inadaptation des cahiers des charges et la concurrence peuvent conduire les donneurs d'ordre à choisir le moins disant.

Forts de ces définitions et des constats d'un secteur en pleine évolution et transformation dans son rapprochement à l'État, certaines entreprises de sécurité privée comme SÉCURIPPLUS envisagent d'aborder la question de la RSE sous le prisme de la coproduction de la sécurité publique et privée pour mieux assurer la sécurité collective sur un site, un territoire ou un événement (festif, récréatif ou culturel).

### **Éléments méthodologiques d'une réponse adaptée :**

Le fonctionnement ordonné d'une réponse opérationnelle passe donc avant tout par l'identification des principaux facteurs du risque et domaines des procédures qui guident les actions à mettre en place. Cette analyse préalable à l'organisation a pour but de fixer les bases organisationnelles et structurées d'une réponse adaptée et coordonnée à plusieurs niveaux. Les outils élaborés serviront ensuite à la gestion des imprévus accidentels et/ou intentionnels, ou « crises » et à établir des relations de coproduction de sécurité publique afin de protéger les populations dans le cadre de périmètres de sécurité délimités.

*Source : Document auteurs*

## **ANNEXE 17 : ACCORD - JOURNÉE DE RECRUTEMENT SANS CV À PARIS**

*Près de 200 postes à pourvoir sur 4 métiers de l'hôtellerie-restauration à Paris.  
« LES JOBS AU TALENT ! by Accor » : un process de recrutement inédit sans CV*

Les plus de 40 recruteurs des hôtels sous enseignes Accor – ibis, Mercure, Novotel, MGallery et Sofitel de Paris – se réunissent mardi 5 juillet toute la journée à partir de 9h au Pullman Paris Bercy pour une Journée Spéciale de recrutement au format totalement inédit. Les recruteurs de chaque établissement seront présents toute la journée pour rencontrer les candidats de la région selon un processus de recrutement efficace, basé sur la détection des aptitudes des personnes pour les métiers de la cuisine, de la réception, de l'hébergement et de la restauration.

Après avoir réservé un créneau, les candidats se rendront sur place pour un entretien d'une heure en 4 étapes simplifiées :

- Une mise en situation réelle pour vérifier les aptitudes du candidat et son savoir-être
- Un retour immédiat de la part des recruteurs
- La remise d'un « bon pour embauche » directement sur place dans une ambiance festive
- Et enfin, la signature le lendemain sur le lieu d'embauche !

Notre campagne nationale de recrutement « LES JOBS AU TALENT ! by Accor » se poursuit ici à Paris. Inclusive et ouverte à tous les profils, cette méthode immersive, au sein d'un établissement du groupe doit permettre d'engager un processus de recrutement plus rapide et engagé vis-à-vis des candidats. Un tiers de nos recrues ont moins de 26 ans et il nous faut savoir innover en la matière pour faire face au défi de la pénurie du secteur. Nous mutualisons ainsi cette journée spéciale sans CV pour plusieurs hôtels du même périmètre géographique afin que les candidats multiplient les contacts avec nos professionnels et la diversité de leurs métiers, et que chacun trouve l'opportunité qui lui correspond ! Cette formule « clé en main » est conçue pour être répliquée dans plusieurs régions de France, déclare Nicolas SAINT-MARC, VP Talent & Culture Opérations Accor France.

Dès l'accueil, les candidats seront mis instantanément dans l'ambiance de cette journée spéciale avec la projection de vidéos - témoignages de professionnels Accor présentant leurs propres parcours. Certains jeunes, en décrochage scolaire, raconteront ainsi comment ils ont trouvé leur voie par exemple en cuisine. Accueillis avec un buffet de bienvenue, les candidats pourront ainsi imaginer les contours d'un avenir professionnel au sein de l'entreprise.

Face aux candidats, chaque enseigne recrutera pour son propre établissement, avec un passage par 4 pôles de simulation : la cuisine, la chambre, la réception et la salle avec mise en situation dans les différents espaces de l'hôtel : défi des 7 erreurs dans la chambre, quiz sur les produits d'entretien dans la salle de bains, défi de la mise en place d'une table et présentation orale du menu en salle, ainsi qu'un parcours de service au plateau, à la réception le test de la mise en situation client et enfin, en cuisine le défi objectif Top Chef ! Les candidats auront 12 minutes pour réaliser une salade estivale avec les produits du frigo ! Ces défis ont pour but de détecter les aptitudes des candidats : sens du détail, autonomie, efficacité, respect des consignes, créativité, précision et organisation, autant de qualités recherchées pour rejoindre Accor.

Au total, plus de 40 recruteurs mobilisés sur place dans la journée pour proposer des opportunités pour cet été ! [...]

Source : [www.tendancehotellerie.fr](http://www.tendancehotellerie.fr)